

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **Coupe ASSUC - Grade : 5A**

Dates complètes : le **07 et 08 novembre 2026**

Lieu : Cherbourg en Cotentin

Autorité Organisatrice : Yacht Club de Cherbourg

Sélective Universitaire de Voile Habitable FFSPORTU (Flotte Collective)

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2025-2028),
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 *Les règlements de la FFSPORTU (pour les équipages inscrits à la sélective Universitaire)*
- 1.4 Les règles d'utilisation des bateaux pour les J80 (qui seront jointes aux IC).
- 1.5 Les règles de classe J80 ne s'appliqueront pas.
- 1.6 L'annexe « jugement semi-direct » s'appliquera pour le groupe J80.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte aux :

☐ J80 (avec jeux de voiles complet, petits spis, GV et foc) qui seront fournis par le comité d'organisation, aux **équipages universitaires** inscrits dans le cadre de la Sélective Universitaire de Voile Habitable, et aux autres équipages inscrits. (possibilité d'inscription d'équipages des clubs locaux non-universitaires, mais la priorité est donnée aux équipages universitaires en fonction du nombre de places disponibles).

Les équipages sont constitués de 4 à 5 équipiers, avec un poids max total de **350 kg**.

Le nombre de places est limité à 16 équipages.

3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne via **AXYOMES**

Lien d'inscription : https://yc-cherbourg.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=138659&controle=bf3d71dd

Sélective Universitaire :

Cette épreuve s'inscrit dans le parcours de qualification au **Championnat de France Universitaire de voile habitable 2027** et constitue une étape sélective. Pour valider leur participation, les établissements sont invités à procéder à l'inscription de leurs équipages via la plateforme **MySportU** : <https://gestion.mysportu.com/manifestations/show/1762>

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile 2026 valide ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - leur licence FFSPORTU 2026/2027 (uniquement les étudiants participant à la sélective Universitaire)
 - Leur carte d'étudiant (uniquement les étudiants participant à la sélective Universitaire)

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants:

100 euros pour les équipages J80 des clubs locaux (YCC, CNMC, CNC, PNH, EVC)

300 euros pour les équipages universitaires participants à la sélective en J80. (comprenant la location du bateau, la participation à la régate et « l'apéritif-débriefing » de la journée de samedi).

Une caution de **1500 euros** sera demandée aux équipages universitaires inscrits dans le cadre de la Sélective Universitaire Voile Habitable.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

le samedi 07 novembre de **08h00 à 09h00** au secrétariat du Yacht Club de Cherbourg

Un briefing pour les équipages inscrits en est prévu à 09h00.

Un briefing est prévu à **9h00** le dimanche 08 novembre au YCC, pour tous les équipages.

5.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 07 novembre	[10h30]	[J80]
Dimanche 08 novembre	[10h00]	[J80]

Dimanche 08 novembre : Remise des Prix à **18h00**

- 5.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16h30].

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 09 novembre et en ligne sur le site du YCC (www.yc-cherbourg.com).

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de type construits (type aller/retour, arrivée sous le vent).
L'emplacement de la zone de course est situé en rade de Cherbourg ou aux abords des rades.

8. FORMAT

- 8.1 L'épreuve est une épreuve en « flotte partagée » : les bateaux sont fournis par l'organisateur :
L'épreuve consiste en la succession de courses en flotte par groupe. Un ensemble de courses dans lequel chaque équipage court est nommé « flight ». Chaque équipe participe à une course par flight.
- 8.2 L'épreuve est courue sur des bateaux J80.
- 8.3 Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spinnaker.
- 8.4 Les équipages seront répartis de la manière suivante :
La liste d'appariement (« pairing list ») définissant la composition des groupes et l'attribution des bateaux pour chaque flight sera distribuée lors du 1er briefing le samedi 07 novembre.
La « pairing list » sera adaptée en fonction du nombre d'équipages inscrits.
- 8.5 L'AO peut changer le format si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

9. CLASSEMENT

- 9.1 2 courses par équipage devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 Un classement spécifique **J80 universitaires** sera établi par extraction du classement du Groupe J80 si des équipages non-universitaires sont inscrits.

10. SYSTEME DE PENALITES

- 10.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité **d'un tour**.
- 10.2 L'arbitrage se fera en semi-direct sur l'eau.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués en fonction de la répartition des catégories retenues pour l'épreuve.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. ASSURANCES

Pour la course en J80, les bateaux mis à disposition des équipages universitaires sont assurés tous risques avec une franchise de 1500 euros. Il est fortement conseillé aux skippers/euses par l'autorité organisatrice de souscrire via votre espace licenciée le **Rachat de franchise FFVoile**.
En cas de sinistre responsable, l'assurance licence du skipper/euses prendra en charge sans franchise les dégâts causés au tiers (l'autre bateau). Sans ce rachat de franchise, 900 euros resteront à votre charge. Les dégâts causés sur votre propre bateau seront supportés par la caution, au-delà de 1500 euros, l'assurance du YCC prendra le relais.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Yacht Club de Cherbourg

Secrétariat

02 33 94 28 05

contact@yc-cherbourg.com

www.yc-cherbourg.com

Sélective Voile Habitable Universitaire (J80) , veuillez contacter :

Eric LE ROI (SUAPS Cherbourg)

06 81 13 71 44

eric.leroi@unicaen.fr